	DECISION D'ATTRIBUTION/INFRUCTUOSITE	Enregistrement
		Référence : GA-EN-S06-09
		Version/Date Création : 1.0/Décembre 2021
		Version /Date de dernière modif : 1.1/Octobre 2025
		Page 1 sur 1

DECISION N° 5761 /26/DG/DAG/S-DGAMP/DMP/SCSAMP/KHD DU 01 JUIN 2026
DECLARANT INFRUCTUEUX LE LOT 1 DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°002/26/AONO/SDCC/CIPM DU 19/03/2026 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS
D'ÉQUIPEMENTS TÉLÉCOM À LA SODECOTON

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

- Vu** L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des Groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2009 ;
- Vu** La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu** Les Statuts de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°4 du 20/06/2016, portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°17/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant adoption de la directive de gestion des marchés de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°18/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant délégation de Certainne attributions du Conseil d'Administration de la SODECOTON au président dudit Conseil;

Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/26/AONO/SDCC/CIPM du 19/03/2026 pour la fourniture de deux (02) lots d'équipements Télécom à la SODECOTON;

Considérant La Lettre N° 020/26/SDCC/CIPM du 30/04/2026 du Président de la CIPM de la SODECOTON ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est déclaré infructueux, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018, le lot 1 de l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/26/AONO/SDCC/CIPM du 19/03/2026 pour la fourniture de deux (02) lots d'équipements Télécom, pour offres reçues non conformes.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM
- Affichage
- Archives



Le Directeur Général,

MOHAMADOU BAYERO

Développons durablement le septentrion


SOCIETE ANONYME MITE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000F CFA
 Registre du Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B71 - N° contribuable : M06740000146H

Direction & Siège Social : B.P. 302, Tél 227 10 90, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm

Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 - Tél & Fax : 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél & Fax : 233 42 46 03
 Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél : 33(0)1 42 99 53 00 - Fax : 33(0) 1 43 59 54 54

CERTIFIED
ISO 9001



	COMMUNIQUÉ D'ATTRIBUTION/INFRUCTUOSITÉ	Enregistrement
		Référence : GA-EN-S06-19
		Version/Date Création : 1.0/Juin 2022
		Version /Date de dernière modif : 1.1/Octobre 2025
		Page 1 sur 1

COMMUNIQUE N° 5762 /26/DG/DAG/S-DGAMP/DMP/SCSAM/KHD DU 01 JUIN 2026
 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION DECLARANT INFRUCTUEUX LE LOT 1 DE
 L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/26/AONO/SDCC/CIPM DU 19/03/2026 POUR LA
 FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS D'ÉQUIPEMENTS TÉLÉCOM À LA SODECOTON.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON COMMUNIQUE :

Par Décision N° _____ /25/DG/DAG/S-DGAMP/DMP/SCSAM/KHD du _____ le lot 1 de l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/26/AONO/SDCC/CIPM DU 19/03/2026 est déclaré infructueux, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018, pour offres reçues non conformes au dossier de consultation.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer ses offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, celles-ci seront détruites. Il s'agit de :

LOT	SOUSSIONNAIRES	MOTIFS
1	IFCA BP : 14172 YAOUNDE	Éliminé pour non-satisfaction du critère éliminatoire relatif à l'autorisation du fabricant (absence de la convention d'agrément du fabricant FORTINET)
	KAAZAN BP : 12747 DOUALA	Éliminé pour non-satisfaction du critère éliminatoire relatif à l'autorisation du fabricant (absence de la convention d'agrément du fabricant FORTINET)
	SAE S.A BP : 1731 DOUALA	Éliminé pour non-satisfaction du critère éliminatoire relatif à l'autorisation du fabricant (absence de la convention d'agrément du fabricant FORTINET)
	GROUPEMENT DES ENTREPRISES COMMERCIALES BP : 6710 YAOUNDE	Éliminé pour non-satisfaction du critère éliminatoire relatif à l'autorisation du fabricant (absence de la convention d'agrément du fabricant FORTINET)
	INTELLIGENTSIA BP : 11 543 GAROUA	Éliminé pour non-satisfaction du critère éliminatoire relatif à l'autorisation du fabricant (absence de la convention d'agrément du fabricant FORTINET)
	IT SYSTEMS & NETWORK BP: 12747 DOUALA	Éliminé pour non-satisfaction du critère éliminatoire relatif à l'autorisation du fabricant (absence de la convention d'agrément du fabricant CISCO)
	SECEL SARL BP : 15685 DOUALA	Éliminé pour non-satisfaction du critère éliminatoire relatif à l'autorisation du fabricant (absence de la convention d'agrément du fabricant FORTINET)

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM/SDCC
- Affichage
- Archives


 Le Directeur Général,

MOHAMADOU BAYERO

Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000F CFA
 Registre du Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M05740000146H
 Direction & Siège Social : B.P. 302, Tél. 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm
 Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 - Tél & Fax : 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél & Fax : 233 42 46 03
 Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0)1 42 99 53 00 - Fax : 33(0) 1 43 59 54 54

CERTIFIED
ISO 9001

